

Conseil Municipal du 9 Septembre 2015

L'an *deux Mil quinze* le 9 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de *Septembre*, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **22**

Nombre de Conseillers votants : **20**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2015 (**affichée le 3 septembre 2015**)

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **14 septembre 2015**

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Josiane CHAUVIN, Jérémie MONNIER, Sophie DRACHE, José RELION, Véronique RENIER, Ludovic GUERRIER, Mickael DUVAL, Laurenn PRADINES, Bruno LE LANN, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU, Guylaine ANGELLIAUME, Stanislas GENEVAIS, Emmanuel VERGER, Emmanuel LEMESLE, Laëtitia BUREAU, Marina MANCEAU

Absents excusés : Monsieur Pascal HEGO a donné procuration à Monsieur Jean Louis ROUX, Madame Isabelle OGEZ a donné procuration à Monsieur Jérémie MONNIER,

Absente : Manuela GOURICHON

Secrétaire de séance : Madame Laurenn PRADINES

M le Maire propose d'inscrire 4 points supplémentaires à l'ordre du jour

- 1 - Remboursement vitre cassée stade de Foot de Combrée
- 2 - Modification du tableau des effectifs
- 3 – Convention de mise à disposition de la salle de la Planche pour l'Épide
- 4 – Vente une parcelle Chemin Bleu II

Le Conseil Municipal donne son accord

Rapport des commissions bâtiments et culture

DELIBERATIONS

- VALIDATION AD'AP
- TARIF COUPES DE BOIS
- ACQUISITION EQUIPEMENT IVECO
- REMBOURSEMENT DEGRADATIONS VESTIAIRES FOOT COMBREE
- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS
- CENTRE EPIDE MISE A DISPOSITION SALLE DE LA PLANCHE
- CHEMIN BLEU II / VENTE D'UNE PARCELLE

DIVERS

- Point sur les nuisances olfactives
- Fréquentation piscine et plan d'eau saison 2015
- Point page facebook
- Information sur les bornes de recharges pour les véhicules électriques
- Information sur la lutte contre le frelon asiatique
- Information sur la mise en œuvre de la commande groupée de fuel
- Rapport SIAEP
- Legs M Portais
- Accueil des réfugiés

Jérémy MONNIER fait un point des travaux en cours et à venir

1 – le mur de la bibliothèque est en cours

2 – les pare soleil devant les classes de maternelle doivent être posés prochainement

3 – Techniquement pendant la saison piscine : pas de difficulté majeure

4 – une réflexion est à conduire sur le chauffage du bâtiment Coccimarket

Rapporteur : Sophie DRACHE

Ordre du jour :

1 - Point sur le spectacle de l'Avant deux

Début du spectacle : 16h00

Arrivée des danseurs : 15h30

Arrivée des musiciens : vers 15h00

Les comités des fêtes arriveront vers 10h00 pour installer leur stand. Durée

du spectacle : 2 X 45 min. et un entracte de 30 min.

Si beau temps :

- ☐ Installation vendredi 11 septembre du parquet, à côté du kiosque, par le service technique, qui amènera également les bancs.
- ☐ Les comités des fêtes s'installeront sur la terrasse.
- ☐ Installation des bancs à prévoir le dimanche.

En cas de pluie :

- ☐ Le spectacle aura lieu à l'intérieur de la MCL avec le montage d'une partie du podium pour les musiciens.
- ☐ La buvette se fera au bar et le stand de galette sera monté à l'extérieur près de l'entrée.
- ☐ Installation des chaises à prévoir.

Les deux bureaux serviront de vestiaires pour les artistes.

Un vin d'honneur sera servi après le spectacle pour les artistes et les bénévoles des comités des fêtes.

//. Les projets pour 2016 et plus...

1/ La mémoire de Combrée : à la rencontre des aînés et du patrimoine de Combrée.

La commission propose de fixer la mémoire de Combrée (sujet déjà évoqué l'an passé) en couplant l'enregistrement du témoignage des anciens et une expo photos (portraits et patrimoine).

Pour remplir cet objectif, la commission créera une commission spéciale ouverte à d'autres membres que la commission culture car ce travail est dense et nécessitera différentes étapes :

- Définition des thèmes sur lesquels nous souhaitons interroger les anciens,
- Recensement des personnes susceptibles de prendre part au projet (conseillers, professionnels, étudiants ...),
- Recensement des personnes pouvant apporter leur témoignage,
- Période à retenir,
- Prises de contact.....

2/ Cinéma.

La commission propose de programmer en hiver une séance de cinéma en salle. Le choix se porterait sur un vieux film ou un film culte.

Les associations Familles Rurales et/ou Cantojeunes seront contactés pour étudier la faisabilité et le coût de ce projet.

3/ Musique/spectacle.

Un concert est prévu par l'école de musique le 23 avril 2016 à l'église de Combrée : cuivres, percussions et chœur.

La commission propose d'organiser une soirée rock en septembre 2016 en faisant venir différents groupes. L'association A l'Art Libre sera contactée dans un premier temps pour savoir si nous pouvons envisager une collaboration. Si ce n'est pas possible, le bar à vin Les Boissons Rouges à Segré, qui a déjà organisé des manifestations similaires, pourra être contacté pour nous aider à trouver des groupes de qualité.

4/Chasse aux œufs.

Bruno suggère l'organisation d'une chasse aux œufs à Pâques pour les enfants. La commission étudiera la faisabilité de ce projet, peut-être en lien avec la bibliothèque.

III. Concert de Noël.

Trois projets sont envisageables :

- En lien avec l'Anjou Bleu, un spectacle un peu décalé mélangeant musique traditionnelle marocaine et conte breton,
- Un concert de guitare et violoncelle qui a bien marché l'année dernière dans le segréen.
- Un concert de gospel.

Le choix de la commission se porte sur le concert de Gospel.

IV. Point sur les tarifs des concerts.

L'école de musique propose différents projets intéressants qu'elle co-finance avec les communes sous réserve de la gratuité de l'entrée pour le public.

Compte tenu du faible montant des recettes collectées aujourd'hui sur les spectacles et au-delà de ça de la volonté de la commission d'ouvrir la culture à un large public, la commission propose au conseil de retenir la gratuité des concerts à

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission

DÉLIBÉRATIONS

Objet : VALIDATION AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige les communes à compter du 1^{er} janvier 2015 à mettre tous leurs bâtiments et installations publiques accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics conscients de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015, une ordonnance du 25 septembre 2014 impose aux communes de s'engager avant le 31 décembre 2015 dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Cet agenda doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité sur une période de 3 années pour mettre en conformité les locaux de la commune de Combrée.



DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toute décision, pour signer tout acte ou tout document nécessaire à cette opération.



Objet : Tarif des coupes de bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Maintien les tarifs de vente des coupes de bois en forêt communale :

	Chêne	16 € le stère
	Autres bois que le chêne	13 € le stère

Décide que les lots seront en priorité attribués aux personnes résidant sur la commune.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision



Acquisition Equipements véhicule Iveco Daily- Imputation en Investissement de la dépense

Il est proposé d'inscrire les dépenses ci-après en investissement opération 296 exercice budgétaire 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'inscrire les dépenses figurant au tableau ci-après en investissement opération 296 exercice budgétaire 2015

NATURE équipement	FOURNISSEURS	MONTANT TTC
Pack Barre de toit	Signalisation Lacroix	845.76 €
Kit balisage	Signalisation Lacroix	274.56 €
		1 120.32 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



Objet : Remboursement dégradations Vestiaires Football de Combrée

Au cours d'un match de foot ball, un jeune a cassé une vitre des vestiaires de foot ball de Combrée.

Le coût de la réparation est évalué à :

DESIGNATION	QTE	P.U –TTC.	TOTAL – TTC.
Vitrage	1	25.74	25.74
Temps de travail	1 h50	36.26	36.26
TOTAL T.T.C.			62.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à émettre **le titre de recettes d'un montant global de 62 €** à l'encontre de M Valentin GONTIER La Rivière Priou 44670 ST JULIEN DE VOUVANTES et à faire tout ce qui sera nécessaire à cette opération.



MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

↳ **Création 1 poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe (15 juillet 2015)**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de créer ou de supprimer les emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des Services Communaux.

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux avancements de grade de l'année 2015 et inscription sur liste d'aptitude

Monsieur le Maire **propose à compter du 15 juillet 2015**

de créer ➤ 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

de créer à compter du 15 juillet 2015 ➤ 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet

COMMUNE DE COMBREE

Tableau des effectifs au 15 juillet 2015

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Durée TC ou TNC
Filière Administrative				
Attaché Principal	A	1	1	TC
Rédacteur	C	0	0	TC
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1	1	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	0	0	TC
Filière Technique				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	TC
Agent de Maîtrise	C	1	1	TC
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	TC
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	4	4	TC
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	9	9	TNC
Filière Culturelle				
Adjoint Territorial du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC
Filière Sportive				
Educateur APS 2 ^{ème} Classe	C	1	1	TNC
Filière Animation				
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	2	2	TNC
Filière Sociale				
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	TNC
TOTAL		29	29	



Mise à disposition salle de la Planche // CENTRE EPIDE (Ateliers cuisine) à compter du 1^{er} octobre 2015

Les volontaires du Centre EPIDE de Combrée dans leur parcours vers l'insertion professionnelle ont besoin d'acquérir des savoir-faire et des compétences pour concrétiser leur projet.

Pour certains d'entre eux, un atelier cuisine pourra contribuer à développer ces qualités (anticipation, apprentissage des mathématiques, mise en œuvre, etc).

Dans ce cadre Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande du Centre EPIDE pour une mise à disposition de la salle de la Planche pour organiser ces ateliers cuisine.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention de mise à disposition de la salle de la planche compter du 1^{er} octobre 2015 sur la base d'une location hebdomadaire de 40 €. (Non assujetti à la TVA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à l'occupation des locaux moyennant une location hebdomadaire de 40 Euros.

Une convention définie des modalités de mise à disposition.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition et toutes les pièces se rattachant à cette opération.



**Objet : Lotissement CHEMIN BLEU II – M Sébastien BRIDOU et Mme Cindy BOILEAU
CESSION LOT N° 10**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la promesse d'acquisition du lot n° 10 (parcelle AN 468) d'une superficie de 859 m² du lotissement « Le CHEMIN BLEU II » déposée par M Sébastien BRIDOU et Mme Cindy BOILEAU

CONSIDÉRANT que le Service des Domaines consulté le 17 novembre 2010 a donné un avis favorable le 26 novembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la cession au profit de M Sébastien BRIDOU et Mme Cindy BOILEAU du lot n° 10 (parcelle AN 468) dudit lotissement «Le CHEMIN BLEU II» d'une superficie de 859 m²

FIXE le prix de vente du m² de ce terrain à Trente et un euro et cinquante centimes Hors Taxes (**31.50 € HT**)

Dit que le calcul de la TVA à la marge s'établit ainsi :

Acquéreur	M ²	31,50 € m ² prix vente 31,50 €	1.30 € /m ² prix achat 1.30 €	Différence	TVA 20 %	Prix TTC
M BRIDOU/Mme BOILEAU	859	27 058.50	1 116.70	25 941.80	5 188.36	32 246.86

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes liés à cette opération.

Divers

1 – Point sur les nuisances olfactives

Chaque conseiller a pris connaissance du CR proposé par Ludovic Guerrier

CR RÉUNION PUBLIQUE A L'INITIATIVE DE L'ARFO le 4 sept 2015

Lecture par la présidente d'un courrier très exhaustif sur la situation :

- *Explications sur les raisons de cette réunion :*
 - *Action de l'ARFO : Explication sur le fait que quelques personnes ont l'idée que l'ARFO est restée inactive ces derniers mois. La défense de l'ARFO réside dans le fait d'avoir attendu les résultats suite à la mise en demeure.*
 - *Lancer des actions en prévision de la CLI qui aura lieu courant Octobre.*
 - *Informers la population présente de la décision du conseil municipal : accord de démarrer la 2^{nde} unité de biogaz chez Métabio.*
 - *Informers des 1ères remarques reçues suite aux 750 questionnaires distribués et visant à constituer un cahier de doléances.*
 - *Informers de la situation non conforme à ma mise en demeure : (Odeurs et bruit).*

L'association estime que les discussions avec les entreprises engagées deviennent stériles voire en complet décalage. Cela pousse donc l'association à agir différemment :

A suivi, une présentation par une personne de Ste gemmes d'Andigné, de la présence d'une fosse de 1000 m³ qui serait remplie de déchets envoyés par Métabio. Elle insiste sur le rôle du Sous-Préfet et du Préfet ; et elle exprime son avis sur le manquement à leurs obligations vis-à-vis du respect des nuisances, du risque sanitaire, ect... Cet aparté ne concerne pas vraiment notre problème mais cette personne a noté quelques points issus de l'autorisation de production de METABIO :

A savoir : l'exploitant prend toutes les dispositions pour prévenir en toute circonstance des nuisances. ...ect..... qui laisse à penser que l'on peut exiger plus d'informations des 2 sociétés lorsqu'il y a des nuisances.

Puis, la parole est donnée au public :

Outre les remarques d'ordre général sur le fait que les odeurs sont toujours présentes très régulièrement ; il y a un nombre important de personnes excédées par les nuisances régulières (odeurs et bruits : ventilateur, torchère).

Le thème de la santé publique commence à enfler. Que respire t-on ?

Demande de l'assemblée de faire des relevés ; l'association estime ne pas avoir les moyens de financer ces mesures.

L'ensemble de l'assemblée pense utile de lancer des actions plus vives et plus visibles par la population.

Ils souhaitent des actions qui dérangent le Sous-Préfet voire le Préfet. Envoyer une lettre au Procureur de la République y intégrant les doléances que l'association aura reçues.

La présidente demande à tous, de rester dans la légalité lors des actions engagées ?

Ces actions pourraient être :

- Manifestation devant les sociétés engagées,*
- Manifestation devant la sous-préfecture*
- Faire parler de ces manifestations dans les médias.*

NOTA : Il n'a été question quasi-uniquement que de METABIO, il serait plus logique de parler des deux sociétés (tant que l'on ne sait pas qui émet les nuisances).

Un long débat s'engage ensuite sur ce sujet qui perturbe la vie des habitants de Bel Air et des environs.

M le Maire présente le courrier qu'il a adressé aux 2 entreprises le 21/08/2015

Monsieur le Directeur,

Je suis contraint de revenir vers vous pour vous interpeller, une fois encore sur les nuisances olfactives et sonores occasionnées par votre activité.

En effet depuis plusieurs jours un grand nombre d'habitants de Bel-Air, mais aussi de la Chapelle aux Pies, nous font part de leurs plaintes au sujet des odeurs et du bruit. Ils me disent, et je ne peux que les comprendre qu'ils sont excédés et que cette situation est redevenue insupportable, surtout à cette époque de l'année où chacun souhaiterait profiter des journées et des soirées estivales sans être contraint à s'enfermer chez soi ou à fuir le bourg.

Je sais que des efforts visant à supprimer ces désagréments ont été consentis et que d'autres sont en prévision. J'ai pu également constater que les travaux exigés par les services de la DREAL ont été réalisés. Mais malgré ça je déplore que le quotidien de mes administrés est à nouveau redevenu intolérable et que les améliorations ont été de trop courte durée.

De plus, le bien vivre qui à longterm fait la réputation de Bel-Air de Combrée se voit mis en brèche par cet environnement désormais trop souvent nauséabond. Notre propre crédibilité à tenter d'expliquer la situation est devenue également vaine, car jamais suivie d'effets durables.

Mieux que quiconque je connais votre attachement à rendre votre processus industriel encore plus performant et efficace, tant au niveau économique qu'environnemental, et je vous encourage dans cette voie. Mais cette fois, il faut que vous preniez conscience que cette situation n'est plus tenable et que la population n'entend plus nos explications et encore moins les promesses non suivies d'effets. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une réunion publique organisée par l'association des riverains début septembre réunira bon nombre de plaignants, et je vois mal ce que je vais pouvoir répondre à leurs interpellations qui malgré tout sont bien légitimes. J'ai également le souci de voir certaines personnes qui n'en pouvant plus d'attendre de pouvoir vivre normalement, ne contrôlent plus leur désarroi et traduisent leur colère par des actions difficilement contrôlables et toujours néfastes pour autrui.

Monsieur le Directeur, J'espère que vous entendrez mon appel et que vous réagirez face à cette situation de plus en plus délicate et difficile à contrôler. Il est devenu impératif que vos actions soient suivies d'effets concrets et durables, il en va non seulement du bien être de chacun mais aussi de la quiétude notre bourg.

Restant à votre écoute, Je vous prie de croire Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Les élus présents à l'unanimité manifestent leur exaspération devant cette situation qui perdure.

Des inquiétudes se font jour sur d'éventuels conséquences sur la santé des habitants.

Il est décidé de créer une commission de suivi du dossier « commission environnementale » composée de M le Maire, Les adjoints, Mickaël Duval, Bruno Le Lann, Ludovic Guerrier, Véronique Renier, Jacques Passelande.

2 – Point sur la fréquentation de la piscine et du plan d'eau

a) Piscine

RECETTES Piscine 2014/2015

Nature des recettes	2015	2014	différence en nombre
Entrées enfant (en nombre)	1834	1645	189
Entrées Adulte	724	639	85
Carte 12 bains enfant	131	104	27
Carte 6 bains adulte	29	20	9
Visiteurs / centre aéré	170	261	-91

On note une légère hausse 14.50 % des recettes à l'exception des visiteurs et centres aérés.
recettes 2015 = 6 554.50 € recettes 2014 = 5 723.90 €

Le déficit 2015 peut être estimé à environ 34 800 €

b) Plan d'eau

L'opération livres et sports a été très appréciée, environ 500 personnes.

Le budget de 600 € consacré à cette nouvelle activité a permis l'acquisition de matériel et livres. On déplore le vol de 2 petites chaises.

Marina Manceau propose si cette opération est reconduite en 2016 de mettre l'accent sur l'affichage.

3 – Point sur la page facebook

La page facebook a été créée en février 2015 et à ce jour nous enregistrons 97 fans.

Cette page est très complémentaire du site internet et donne satisfaction. Aucun commentaire désobligeant n'a été enregistré.

Par rapport à la charge de travail de Delphine Charretier, il n'y a pas de surcharge de travail. Ce travail est réalisé quand toutes les autres tâches qu'elle doit assurer sont faites.

Une remarque cependant : les associations de la commune utilisent peu voire pas ce support de communication.

4 – Information sur les bornes de recharge des véhicules électriques

Une modification des modalités de financement a été approuvée par le comité syndical du SIELM en juin dernier :

- généralisation de l'installation des bornes avec deux (2) points de charge et quatre (4) prises
- aucun fonds de concours ne sera demandé aux communes (initialement les communes devaient participer à hauteur de 25 % de l'investissement initial)

5 – Information sur la lutte contre le frelon asiatique

Présentation est faite par Alain FEUVRAIS du plan d'action collectif contre le frelon asiatique. Alain Feuvrais et Jean Pierre Pouthier ont participé à une journée de formation « Référent Collectivité ». Voir les pièces jointes.

Il est proposé de revoir à la prochaine commission finances la participation financière de la commune.

6 – Information sur la mise en œuvre de la commande groupée de fuel

Josiane CHAUVIN présente les résultats de la commande groupée de fuel :

- Nombre de foyer inscrit : 40
- Quantité de fuel à livrer : 28 600 litres
- prix au litre : standard 0.603 € supérieur : 0.613 €

7 – Rapport du SIAEP

Le rapport est à la disposition des membres du conseil pour consultation

8 – Legs M Portais

M Portais propose de céder un immeuble rue Eugène Chauvière à la commune avec l'obligation de maintenir Mme Maussion locataire dans les lieux.

Préalablement à l'acceptation du legs, il est proposé consulter un spécialiste pour connaître l'état de la structure du bâtiment, les frais de mise aux normes électriques, les frais de réfection de la toiture et le montant des frais d'acte.

9 – Mise à disposition d'un logement pour l'accueil les réfugiés

Une administrée de l'agglomération de Bel Air propriétaire d'une maison rue Bordeaux-Montrieux à Bel-Air, propose de mettre à disposition, à titre gracieux cette maison.

M le Maire interroge le conseil municipal : quelle position la commune doit-elle adopter ?

Le conseil municipal suggère si cet accueil se réalisait, qu'il soit encadré au sein d'une association qui pourrait travailler avec les réfugiés sur le plan scolaire, sur l'apprentissage du français, l'insertion au travail, etc.



M le Maire informe l'assemblée du déménagement de Marina MANCEAU sur la commune de Vergennes Marina Manceau doit préciser si elle souhaite rester conseillère municipale ou démissionner.



Réunions

- Commission Communication lundi 14 septembre à 20h30
- Commission urbanisme/voirie lundi 5 octobre à 18h30
- Commission affaires scolaires mercredi 23 septembre à 18h30
- Commission finances mercredi 30 septembre à 20h30
- Commission environnementale (nuisances olfactives) mardi 13 octobre à 20h30
- Conseil Municipal 14 octobre à 20h30
- Commission jeunes les samedis 17 octobre et 21 novembre à 10 heures